

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 juillet 2015 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISET André, POULET Daniel, CAMPOS Laurent, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert,

Procurations : Pascal JEANNIARD à Joëlle DUFOUR, Ludovic THOMAS à Stéphane JARDON

Absent : Christophe HERCHUEL

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DUFOUR

Avant d'ouvrir la séance, les membres du conseil municipal observent une minute de silence en mémoire de Madame Jeannine DEMETTRE, conseillère municipal et Présidente de l'amicale des Cafards, décédée le 13 juillet dernier.

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

I) Mise en accessibilité des bâtiments publics

L'évolution de la réglementation s'appliquant à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) est dorénavant liée à la mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), obligatoire avant le 27 septembre 2015 sous peine de sanctions administratives.

Les diagnostics sont en cours, plusieurs solutions sont envisagées notamment pour la salle des fêtes, l'accueil périscolaire et la salle des mariages de la mairie. Le conseil municipal se réunira mi-septembre afin d'étudier les différentes possibilités, puis la programmation technique et financière.

II) Rapports des commissions :

Forêt :

Parcelle 22A Ouest, 10 lots de houpriers de chêne sont disponibles au prix de 6 € le stère, une participation de 20 € sera demandée à l'inscription afin de s'assurer que les lots attribués soient réellement façonnés. Inscription auprès de Monsieur Daniel POULET 03.80.21.00.44 (heures repas). (Il est à signaler qu'il n'y aura pas de houpriers en 2016).

Voirie :

Les travaux de goudronnage de notre voirie devront débuter dans le courant du mois de septembre, le montant de ces travaux, soit 60 000 € HT est subventionné par le conseil départemental à hauteur de 18 249 €.

Bâtiments :

Le plafond de la salle de classe des CP devant être rénové suite à sinistre, avant la rentrée scolaire, le conseil municipal décide de profiter des travaux pour faire repeindre les murs pour un montant de 2 200 € HT.

Le conseil municipal décide de confier l'entretien et la maintenance de la chaudière de l'église à l'entreprise IDEX, déjà en charge de la chaufferie communale.

Affaires Scolaires :

Nouvelles activités périscolaires : Le conseil municipal alloue un budget de 500 € pour acheter de nouveaux jeux destinés aux 46 enfants inscrits aux NAP pour la rentrée 2015/2016.

Vie communale :

Fête du 15 août : Les festivités débuteront à 10 heures 30 par la messe en compagnie des cornemuses qui sera suivie d'un vin d'honneur où l'ensemble des habitants est convié, démonstration de danse country.

Présence d'un accordéoniste de midi à minuit, fête foraine (manège enfantin, autos tamponneuses, stand de tir), à 17 heures, représentation des cornemuses et à 18 heures, danse country avec participation du public, buffet, buvette et en soirée, bal musette et disco et feu d'artifice.

III) Affaires diverses :

Syndicat des eaux : Le conseil municipal refuse la proposition du syndicat des eaux de transférer la propriété des canalisations d'eau situées sous la cours de l'école, à la commune. En effet, bien que le syndicat des eaux dispose d'une assurance qui prenne en charge la surconsommation due à une fuite éventuelle de la canalisation privée, celle-ci ne peut être actionnée qu'une fois tous les 10 ans. Le risque est jugé trop important, d'autant qu'une autre conduite située à proximité peut être utilisée.

Suite aux travaux de réhabilitation de la canalisation située le long du cimetière, seule la fontaine à l'entrée est en état de marche, la seconde (située au fond du cimetière) est condamnée, car un second compteur aurait été nécessaire.

Salle des fêtes : La gestion des locations de la salle des fêtes est confiée à Madame Annie BARISSET qui est nommée régisseur et percevra une indemnité annuelle de 400 €.

Réhabilitation de l'assainissement non collectif : 13 dossiers de convention avec la communauté de communes ont été déposés en mairie et transférés aux services Rives de Saône en charge de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Informations diverses

Rappel : Suite à un récent incident, il est rappelé que l'épandage du compostage issu des boues d'épuration est interdit à moins de 500 mètres des habitations. Ce rappel est diffusé à la coopérative céréalière Bourgogne du Sud.

Congés annuels

L'agence postale et le secrétariat de mairie seront fermés du 3 au 23 aout inclus

Le maire assure une permanence du lundi au samedi de 11 heures à 12 heures